



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Choyons sérieux !

Page 3

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
☎05 53 68 01 92
📠06 81 64 77 50

**Constellation :
consternation !**

Page 7

Déposé le :

06/11/20

Éducation prioritaire

Page 9

Sauvons les apparences ! Page 12



27 froid !

Fortes et forts de leur privilège d'avoir une école avec climatisation les collègues de l'école Paul Langevin à Agen, pensaient pouvoir l'utiliser. Que nenni ! La municipalité a décrété que pour des raisons d'économie d'énergie, les usagers et usagères de l'école n'auraient pas la main sur le système de régulation de la température. C'est beau la confiance. Donc quand mi-septembre une semaine de canicule a été annoncée il a fallu réclamer pour que la clim soit déclenchée. Et cette fois-ci, elle le fut ! Réglée à 27°. Mais comme c'est une clim réversible, les collègues ont eu la mauvaise surprise, en arrivant au petit matin, de constater que le chauffage était en route pour que toute l'école soit chauffée à 27°.

Aussitôt contactée, la mairie leur a dit ne pas comprendre pas le problème puisque « c'est un 27 froid ! »

Avis à quiconque ayant des notions scientifiques qui nous échappent, merci de bien vouloir nous éclairer sur ce qu'est un 27 froid !

L'ÉCOLE DE LA VIE



Direction : marre de tribu !

Pour certains directeurs, Tribu est un filtre supplémentaire entre eux et leur circonscription.

- tu veux le calendrier des animations pédagogiques ? Va sur Tribu ! Et pense à te connecter régulièrement, car tu ne sais pas quand il y sera posté.

- tu reçois un mail t' enjoignant de remplir le DUER : le tutoriel ? Tu le trouveras sur...Tribu !

- tu préviens ta circo qu'il y a dans ton école une situation explosive avec un élève, un parent. On te reprochera de ne pas avoir rempli l'imprimé dédié sur Tribu.

Il serait si simple de joindre à chaque injonction, relance, information le lien ou la pièce jointe, rendant les choses accessibles immédiatement. Tout simplement parce que les directeurs sont constamment sous pression, ont de plus en plus de tâches administratives, de situations d'urgence à régler.

Mais non ! Va sur Tribu !

Nellie Tran

Villeneuve sur Lot : l'AESH à la peine

Depuis 3 ans, la référente ASH de Villeneuve sur Lot a changé trois fois.

Peut-on s'en étonner alors que les dossiers ne cessent de s'accumuler ? Plus de 150 au premier degré, une cinquantaine de plus dans le second degré, entraînant burn-out, ou démission.

Peut-on s'en étonner alors que les mauvaises manières faites à une collègue en charge de ce poste ont été légions : recrutement contractuel, horaires intenable, formation à l'arrache,

refus de payer les congés (rappelons que l'IA touche une prime annuelle conséquente !)...?

Peut-on s'en étonner alors que l'école inclusive devient un fourre-tout des souffrances des élèves autant que des équipes ? Sans parler des AVS-AESH qui n'ont qu'un horizon bouché sans perspective de progression, un salaire bloqué et insuffisant, une charge rendue plus lourde et plus complexe par la création des PIAL.

«Monsieur Blanquer,

J'ai appris par Le Parisien que je ne reprendrai les cours qu'à 10h lundi.

J'ai appris par BFMTV que je lirai une lettre de Jean Jaurès à mes élèves lundi à 11h.

J'ai appris par Europe 1 qu'une minute de silence sera observée à 11h15.

J'ai appris par France2 que les conditions sanitaires vont changer dans mon école.

J'apprendrai demain par France Info quelles sont ces conditions.

J'ai donc demandé à LCI et CNews de me dire comment je m'organise d'ici là.

J'espère qu'ils me répondront avant lundi.

Sinon, je vous laisserai un message sur le répondeur du téléphone de France Inter.

Bonne soirée à vous et n'oubliez pas d'acheter L'Equipe demain matin. »

Un directeur d'école déboussolé en vacances.

Et en ce temps de pandémie...les communes et circons en folie!

Quelque part dans une commune du Villeneuvois.

Depuis la rentrée de septembre, la mairie prévoit de réunir une séance mensuelle de suivi du Covid dans les écoles et décide de convoquer les directions et les enseignants, un soir ou à la pause de midi. Elle a déploré que les enseignants ne voulaient pas y assister. Il a fallu lui rappeler :

- que la commission de suivi prévue lors du retour du confinement, n'a plus lieu d'être puisque tous les enfants et tous les enseignants sont présents.

- que les fonctionnaires d'état ne sont pas des agents territoriaux, qu'ils sont libres de disposer de leur temps hors école.

- que la charge de travail, entre les obligations de service et les heures invisibles est déjà suffisamment importante pour ne pas en rajouter, que ceux qui se rendraient à la réunion le feraient sur la base du volontariat.

Ah ! Quel élu local n'a pas fait le rêve de pouvoir disposer des enseignants d'un claquement de doigts !

Toujours dans la même commune :

Des cas de covid positifs ont été déclarés dans le personnel mairie.

L'inspecteur s'est ému de ne pas en avoir été averti par les directions d'école. Il s'en est même ouvert au maire qui l'a déploré à son tour lors d'une réunion.

Or, un message avait bien été envoyé pour le prévenir plusieurs jours auparavant. Après enquête, il semblerait que dans son équipe de circonscription, un virus a dû bloquer le système de communication interne.

Merci monsieur l'Inspecteur de diffuser des fake news selon lesquelles les directions ne feraient pas bien leur travail !

Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Édito	P 3
Communiqués	P 4
Tribune Libre	P 5
Conditions de travail	P 6
Formation initiale et continue	P 7 & 8
Éducation prioritaire	P 9
Les pieds dans le PIAL !	P 10 à 11
Société	P 12 & 13
Hommage National	P 14
En encart :	

Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.fr

Site : <http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directeur de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

Choyons sérieux !

Ordres, contre ordres, annonces contradictoires, ou comment ruiner la confiance des familles dans l'école et déstabiliser une nouvelle fois les enseignant-es.

Ordres, contre ordres, menaces, tout y est dans les nouvelles injonctions de Blanquer prises au nom de la sécurité nationale qui a bon dos.

Alors que plusieurs organisations syndicales demandaient un report de la rentrée d'au moins une journée, report nécessaire à la fois pour préparer l'hommage à Samuel Paty, et la mise en œuvre du nouveau protocole sanitaire, et comme si la période n'était pas suffisamment anxiogène, le Ministère de l'Éducation Nationale en rajoute une couche en imposant tout d'abord une rentrée à 10 heures le 2 novembre, puis en envisageant vendredi matin le report d'une journée, et enfin en annonçant ce même jour à 18h00 que la rentrée aurait lieu lundi à l'heure habituelle !

Non seulement on dénie aux équipes enseignant-es la possibilité de se réunir pour un temps d'hommage à leur collègue, mais en plus on leur a fait perdre leur temps, pourtant rare et leur énergie, pourtant précieuse, pour rien !

Les directrices et directeurs après avoir consacré une partie de leurs vacances à informer les familles et à organiser, avec les collectivités locales, l'accueil des élèves jusqu'à 10 heures lundi matin, apprennent vendredi soir qu'il va leur falloir maintenant envoyer de nouvelles informations, contredisant les premières, aux familles et aux communes !

Les collègues, les directrices et directeurs nous font part de leur consternation, mais aussi de leur colère et de leur très grande lassitude à être ainsi traité-es : devant les parents ils et elles ont la sensation de passer au mieux pour des pions, au pire pour des incompetents-es !

Plus grave encore, c'est le service public d'éducation qui est méprisé et qui voit son image et sa crédibilité dégradées par ces changements incessants traduisant une incompétence et un amateurisme qui ne saurait être imputés ni aux enseignant-es ni aux services, mais bien à la hiérarchie de l'Éducation Nationale au plus haut niveau !

Une fois de plus ce ministre nous méprise, et il jette de nouveau le discrédit sur l'ensemble de notre profession. Il est responsable de l'état d'anxiété et de la colère de la profession.

C'est choquant et révoltant, et cela dépasse l'entendement !

Au vu des conditions intenablement

RENTREE SCOLAIRE = ENFIN DE LA CLARTE !



cette rentrée scolaire, nous exigeons que JM Blanquer tire toutes les conséquences de sa gestion calamiteuse de l'école. Et s'il remet sa démission, le SNUipp-FSU 47, en confiance et avec bienveillance, ne s'y opposera pas.

En attendant, le lundi 2 novembre, c'est nous qui étions une nouvelle fois au charbon.

En 15 jours et deux attentats, nous sommes passés du statut de "héros" à paillasson de la République. N'oublions jamais que les incompetents sont au sommet et non dans les écoles.

Nous avons une très forte urgence sanitaire et l'exigence de protection de l'école qui en découle pour la faire fonctionner au mieux sous covid.

Si l'objectif est de maintenir les écoles ouvertes le plus longtemps possible alors il faut des garanties sanitaires renforcées.

Cette revendication immédiate vient s'ajouter au triptyque que nous portons plus largement : « moyens/salaires/métier », c'est à dire notre plan d'urgence pour le service public d'éducation qui prend le contre-pied du Grenelle voulu par Blanquer.

En conséquence, le SNUipp-FSU avec la FSU appelle à une première journée d'action dès la semaine du 9 novembre et organise au mieux une action la plus unitaire possible dans les semaines à venir sur nos revendications plus larges.

Le SNUipp-FSU47, avec les enseignant-es du Lot-et-Garonne y prendra toute sa part.

Comptez sur le syndicat majoritaire pour ne rien lâcher.

Le secrétariat du SNUipp47 : Guillaume Arruat, Delphine D'Amrosio, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Audrey Paillé, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre

Face à l'obscurantisme, faisons grandir une société unie et fraternelle

Une fois encore, le visage horrible du terrorisme nous met au défi.

Assassiner et décapiter un enseignant, un professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique, c'est s'attaquer au cœur de notre société.

C'est s'attaquer à ces hommes et ces femmes qui se chargent sur tout le territoire national d'enseigner les savoirs, d'initier au débat argumenté, d'éveiller l'esprit critique et d'assurer la liberté de conscience.

C'est s'attaquer à l'ambition d'une école commune donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir.

Dans toutes nos écoles, en exerçant leur métier, les professeurs et l'ensemble des personnels font vivre les valeurs républicaines, la liberté, la laïcité, en leur donnant sens. Chaque jour, par leur action patiente, enseignantes et enseignants, personnels de l'éducation



nationale contribuent à construire une République unie et fraternelle, diverse et respectueuse, éclairée et apte au débat démocratique.

Face à l'obscurantisme qui a massacré l'un des nôtres et nous meurtrit, notre réponse doit être ferme et résolue. Cet acte a été commis au nom de l'islamisme intégriste. C'est bien cette idéologie et celles et ceux qui la portent qui doivent être combattus sans relâche.

Par ailleurs, la stigmatisation des musulmans dans laquelle certaines forces politiques veulent entraîner le pays depuis bien des années ne peut

que renforcer des clivages délétères et alimenter les machines de haine.

C'est par une politique ambitieuse d'éducation dans le cadre de l'École publique et laïque avec l'implication des mouvements d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public et des collectivités territoriales, pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République, par une politique de justice sociale que nous ferons reculer les périls obscurantistes et garantirons nos libertés.

Parce que c'est le devenir même de la République, de son École publique et laïque et de notre Nation qui est en jeu et, avec elles, une part de celui du monde, nous appelons toute la population à construire cette réponse avec nous.

Communiqué du 21 octobre 2020

Budget Éducation 2021 : Lettre intersyndicale Éducation aux parlementaires

Mesdames et messieurs les députés et sénateurs,

Les organisations signataires ont pris connaissance du projet de budget 2021 qui est en discussion au Parlement. Elles considèrent que le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public ne sont pas à la hauteur de l'ambition éducative. Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les périls obscurantistes nécessitent la mobilisation, l'aide et le soutien à toute la communauté éducative.

Le gouvernement propose une loi de finances pour 2021 qui est loin de traduire cette ambition.

Dans le 1er degré, les créations de postes financeront la poursuite des dédoublements et le plafonnement à 24 des effectifs en GS, CP et CE1 et le moratoire des fermetures dans le rural. Elles ne permettront pas d'amélioration du quotidien de la majorité des classes si comme en 2020, les recrutements induits pas ces mesures ne sont pas à la hauteur des engagements.

Dans le second degré, on prétend compenser les suppressions d'emplois

en obligeant les enseignants en place à travailler plus : l'équivalent de 2500 Equivalents Temps Plein seraient financés en heures supplémentaires, c'est du mépris pour des enseignants déjà épuisés par leur charge de travail.

Dans l'enseignement agricole, ce ne sont pas moins de 80 postes qui seraient supprimés, avec un objectif d'austérité maintenu à - 300 ETP sur la période 2019/2022 alors que pour supporter cette trajectoire l'enseignement agricole a déjà été largement amputé de ses moyens pédagogiques, en contradiction avec la transition agroécologique qu'il doit porter pour faire face aux enjeux environnementaux majeurs auxquels notre société est confrontée. Aucune création de poste n'est prévue pour renforcer les équipes pluriprofessionnelles.

Le ministère ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail et une rentrée hors normes.

Enfin, la nécessaire revalorisation



des personnels ne trouve dans ce projet de budget qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est trop peu pour les personnels, surtout que cela est censé permettre beaucoup : « reconnaître les missions », « développer la coopération » et « transformer les pratiques via le numérique notamment ».

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies par les personnels, avec des mesures significatives pour tous les personnels dès cette année, et des créations de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents. Elles considèrent que l'ambition pour l'éducation suppose une programmation pluriannuelle.

Paris le 28 octobre 2020,

Monsieur le Président,

Je sais. Vous êtes au four et au moulin et ma lettre ne pèse pas bien lourd face à cette marée épidémique. Mais je ne peux pas m'empêcher de l'écrire.

Monsieur le Président, hier soir, devant la télé, je vous écoutais avec une grande attention, mon espoir, bien avant l'allocution, était réduit à néant, mais ce qui fait un trou à mon âme est l'absence dans votre discours du mot "Culture".

Pas une fois, il n'a été prononcé. Nous sommes la France, Monsieur, pays reconnu par le monde entier et envié par tous pour la présence de sa créativité culturelle, la peinture, la musique, la littérature, la danse, l'architecture, le cinéma, le théâtre (vous remarquez que je cite mon outil de travail en dernier), tous ces arts sont dans ce pays des lettres de noblesse que les hommes et les femmes du monde admirent.

C'est un pays où marcher dans les rues raconte l'histoire du Monde, où la parole, dans les cinémas et les théâtres, apaise, réjouit, porte à la réflexion et au rêve, ces anonymes qui s'assoient dans le noir pour respirer ensemble un temps donné. Nous sommes indispensables à l'âme humaine, nous aidons à la soigner, je ne parle même pas de tout le travail que nous faisons avec les psychiatres.

Nous sommes des fous, des trublions, mais tous les rois en ont toujours eu besoin.

Et hier soir, silence total...

Je pensais à Mozart, hier soir. Au fond, le regard des dirigeants n'a pas tellement changé et ça me désespère. Nous faisons du bruit, nous parlons et rions fort, nous dérangeons certes, mais sans nous, l'expression de la vie est réduite à néant.

Aujourd'hui, je suis perdue. Je sais, je veux le croire, les lieux de culture ouvriront à nouveau et on pourra retourner dans les librairies acheter un livre, qu'on glissera dans la poche de son manteau comme un porte-bonheur, un "porte vie".

Hier soir, quelque chose s'est brisé dans mon cœur. Je ne sais pas bien quoi. Peut-être l'espérance.

Et c'est terrible pour moi, car c'est l'espérance d'écrire un beau livre, de construire un bel édifice, de faire entendre un texte magnifique, de peindre l'aura des humains, de faire chanter et danser nos spectateurs qui nous poussent tous à travailler comme des fous, à faire des sacrifices de salaire, des sacrifices familiaux. Demandez à nos familles ce qu'elles acceptent parfois pour que nous puissions donner de la joie à ces anonymes.

Voilà, Monsieur le Président, je ne pouvais pas me taire, moi. Votre silence m'a démolie. Mais je me relèverai et mes amis aussi. Je voulais juste que vous mesuriez, avec cet oubli, combien vous avez écorché les rêves de ceux qui font rêver et se sentir vivant.

Avec toutes mes salutations respectueuses,

Ariane Ascaride



Ariane Ascaride jouait, depuis la rentrée, "Le Dernier Jour du Jeûne" de Simon Abkarian au Théâtre de Paris. Confinement oblige, le théâtre ferme et les représentations s'arrêtent. Après avoir vidé sa loge, Ariane Ascaride a pris sa plume.

Les larmes de crocodile de Macron et Blanquer.

L'assassinat de notre collègue Samuel Paty a fait l'objet d'un ahurissant show télévisé de la part des décideurs de notre « Start-up Nation ».

La palme à égalité doit être attribuée à Macron et son ministre Blanquer. Les grands mots de Laïcité, République, Liberté ont été ressortis du formol dans lequel ces grands défenseurs de la liberté d'expression, à grands coups de gaz lacrymogène, de lois d'exceptions ou de refondation de la fonction publique, les ont plongés.

Le plus beau c'est quand notre ministre, pour camoufler sa propre incompétence et celle de ses sous-fifres, a fait diversion en attaquant l'Université sur son soi-disant islamogauchisme : c'est pas moi c'est l'autre ! On ne trouve plus là un ministre de l'Éducation, mais un ministre des chamailleries de cours de récré. Ce serait rigolo si les événements n'étaient pas aussi tragiques. Rappelons que notre collègue assassiné n'a pas été soutenu par sa hiérarchie alors qu'il ne faisait que son métier d'éveilleur des consciences. Il lui a même été enjoint de s'excuser auprès de ses élèves (d'avoir simplement rempli sa mission ?).

Le ministre de l'intérieur défend ses policiers mordicus, même les plus racistes, le ministre de l'agriculture défend ses agriculteurs, même les plus pollueurs, le ministre de l'éducation envenime les relations entre ses troupes qu'il méprise et l'opinion publique qu'il caresse dans le sens du (mauvais) poil.



A l'heure où j'écris, l'organisation de la rentrée lundi 2 novembre a déjà été revue deux fois en 24 heures : mon seul informateur est comme à l'habitude les journaux. Rien sur la messagerie professionnelle de l'école ce vendredi avant-veille de la rentrée. Blanquer est plus fort sur BFM ou France-info que dans la vraie vie.

Michel Tran

Menaces et droit de retrait

Des drames trop récurrents ces dernières années nous mettent devant notre insupportable incapacité à y faire quelque chose une fois que c'est arrivé.

Les menaces dont nous sommes victimes dans l'exercice de notre métier pourraient aussi devenir dramatiques. Il ne faut pas ignorer que des menaces comme celle qu'a eu notre collègue assassiné avant le drame ont déjà été formulées dans notre département contre des enseignant-es et dénoncées à de nombreuses reprises par le CHSCT. En CHSCT, nous avons depuis longtemps dénoncé le fait que quand un collègue veut exercer son droit de retrait suite à une menace, la réponse de l'administration est dramatiquement toujours identique : « Vous ne pouvez pas exercer votre droit de retrait, car le danger est hypothétique ». En formation de directeurs la semaine précédant l'assassinat de notre collègue, la réponse par un formateur à la question suivante est désolante : « Si demain un collègue vous interpelle en vous disant qu'un parent menace de revenir avec un couteau, a-t-il le droit d'exercer son droit de retrait ? »

Réponse : non.

Il y a pourtant eu des précédents dans le département. Un parent avait menacé de revenir le lundi avec un couteau. L'enseignant a eu pour consigne de devoir être à l'école le lundi. Aucun accompagnement particulier n'a été mis en place.

J'aimerais, dans un monde idéal, que l'administration se rende compte de l'importance du premier rôle qu'elle doit avoir : protéger ses employé-es. Et que dans le futur, si un collègue exerce son droit de retrait pour menaces, la notion de danger grave et imminent soit reconnue, approuvée et soutenue.



C'est un peu facile de recevoir tout le soutien de notre administration quand un collègue se suicide ou se fait décapiter mais de n'avoir que leur mépris quand on leur signale que des collègues sont en danger.

Le secrétariat du SNUipp47 : Guillaume Arruat, Delphine D'Ambrosio, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Audrey Paillé, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre

Action sociale : 15 ans de précarité depuis la première loi

Depuis 2005, la loi a affirmé le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire. Elle a été depuis renforcée par le principe d'inclusion scolaire en 2013. Pourtant, le résultat de cette législation sur le terrain reste déplorable, des personnels précaires de par leurs rétributions en assurent l'application. L'action sociale en est un indicateur.

Difficultés financières passagères ou exceptionnelles à caractère social peuvent être accompagnées grâce à l'action sociale du ministère.

Un budget est alloué chaque année pour chaque département et la commission départementale d'action sociale, réunie tous les deux mois, émet un avis sur l'attribution d'une aide sous forme non remboursables (aide secours) ou de prêt à taux 0 %.

Les demandes sont à faire auprès de l'assistante sociale rattachée à la DSDEN.

Aujourd'hui, force est de constater que les dossiers instruits concernent en majorité des personnels précaires de notre institution (AESH) dont les petits salaires ne permettent pas de vivre décemment. Difficile de vivre avec moins de 900€ par mois. Impossible de faire face aux difficultés financières dans ces conditions.

Pourtant indispensables au fonctionnement des établissements scolaires, ils sont près de 700 dans notre département. Les accompagnants des élèves en situation de handicap doivent se contenter de contrats avec maximum 24h hebdomadaire (dont 23h30 d'accompagnement). Cela correspond à 60 % d'un SMIC à temps complet, l'augmentation des dossiers d'action sociale pour ces personnels est un indicateur criant de l'indécence de leur reconnaissance et de leur rétribution.

A quand l'accroissement de leurs horaires ? et par là une véritable reconnaissance du métier.



Se syndiquer au SNUipp-FSU,
c'est aussi un acte d'engagement
et de solidarité



Constellation : consternation !

La formation en constellation, c'est la grande idée de cette année.

Ce modèle inspiré des lesson studies japonaises où les observations se font entre pairs peut peut-être s'avérer efficace, mais dans une société et un modèle éducatif totalement différent du notre.

Ils veulent nous expliquer la bonne façon de penser et d'enseigner. C'est clairement un flicage et une volonté de mise au pas des professeur-es des écoles ainsi qu'une surcharge de travail pour les formateurs et les formatrices.

5 jours de formation (30 heures) avec une partie de ces formations envisagée pendant les congés scolaires s'ils manquent de moyens de remplacement (pour 2020-2021 cela ne sera pas possible car aucune information n'a été donnée en début d'année scolaire).

Dans le 47, l'administration annonce bien que ces formations densifiées se feront 18h sur les animations pédagogiques + 12h sur le plan de formation, mais distribue des tableaux d'organisation qui affichent l'inverse, les informations contradictoires complètent cette nébuleuse.

Plan français, plan maths et des constellations aussi en anglais et en ASH.

Sur la base du volontariat ? Que nenni ! Et tout formateur sait à quel point imposer est la meilleure façon d'être constructif !

Les documents officiels en ont plein la bouche de l'importance de se baser sur les attentes exprimées par les collègues. Mais dans la vraie vie, tu subis une injonction sans pouvoir donner ton avis, ni même parfois t'organiser pour assister à la première réunion qui te tombe dessus comme un astéroïde.

De plus, ces heures de formations sur temps scolaire pourraient aussi nous faire perdre des points pour le barème formation continue. Du coup les années suivantes, pour candidater aux rares stages qui nous intéressent, nous serions pénalisés-es pour avoir participé à une de ces consternations. Nous attendons la réponse de l'IA sur ce sujet.

Alors, une fois les thèmes imposés par le MEN, les modalités imposées par l'IA, les groupes imposés par les IEN, restent la mise en œuvre et la question du choix de la problématique à traiter.

La patate chaude a été lancée aux CPC, le plus souvent sans moyens supplémentaires, parfois avec un poste créé sur mesure.

Et là, les propositions des collègues sont plus ou moins bien entendues selon que l'on se trouve dans la constellation de la grande ou de la petite casserole !

Après avoir épluché les textes, nous constatons qu'ils ne nous permettent pas de refuser les visites en classe dans le cadre d'une formation. Par contre nous pouvons demander aux CPC de les observer mener une séance avec nos élèves ou de prévoir des séances en co-intervention.

Le CPC doit être notre « ami-critique » : ceux qui écrivent ces textes devraient arrêter de prendre de la poudre d'étoile !

Les observations effectuées dans le cadre de ces visites ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un écrit qui resterait dans le dossier des collègues, ni être utilisées pour de futurs rendez-vous de carrière.

Même si ces plans ne cachent pas leurs intentions de mise en place d'un formatage, la liberté pédagogique des enseignant-es reste pleine et entière. Et les CPC-référents doivent aussi pouvoir exercer pleinement leurs missions sans aucune forme de pression de la part de leur supérieur hiérarchique.

Ces constellations n'ont rien de bien brillant : thèmes imposés, modalités imposées, groupes imposés, une nouvelle belle illustration de la négation des besoins du terrain.

Elles pourraient d'ailleurs finir en étoiles filantes quand elles seront confrontées à la réalité des moyens de remplacement du département.

Mylène Denizot

Stars formation

Il y a bien longtemps, dans une galaxie lointaine, très lointaine, des enseignants et des enseignantes entraient en résistance pour conserver leur liberté pédagogique.

Après plusieurs batailles, super MEN créa une arme sensée annihilier une profession toute entière. Il déploya tous ses IA et IEN pour tenter de formater les rebelles en les envoyant en formation en constellation !

Pour toutes et tous les collègues qui souhaitent rejoindre la résistance, nous vous encourageons à faire valoir vos droits, et notamment celui de remplacer 9 heures d'animations pédagogiques par des Réunions d'Infos Syndicales. En cas de nécessité n'hésitez pas à contacter une base bien connue : celle du SNUipp-FSU 47 au 05-53-68-01-92.

Que la force soit avec nous !

Formation dépourvue

Le plan départemental de formation 2020-2021 proposait 9 stages,

- 2 stages ont eu 1 ou 2 candidatures : rencontre robotique cycle 3, Robotique et programmation. Ils ont été annulés.

- 4 stages ont eu entre 3 et 8 candidatures : Préparation à la liste d'aptitude de direction, Animation Stopmotion cycle 1, Défi dep. maths et numérique, Sciences : terre précieuse.

- 3 stages seulement ont eu plus de candidatures que de places : Secourisme, Troubles de la voix et de l'audition, Prévention du mal de dos en maternelle !

Les thèmes imposés par l'administration sont en décalage avec les attentes de la profession.

La profession est en demande de formation sur la santé et la sécurité au travail.



Ode aux futur·es enseignant·es

Le président de la République, un soir d'automne, d'hommage national pour un professeur décapité, concluait son discours par ces quelques mots où il appelait de ses vœux qu' « avec tous les instituteurs et les professeurs de France nous enseignerons l'Histoire, ses gloires comme ses vicissitudes, nous ferons découvrir la littérature, la musique, toutes les œuvres de l'âme et de l'esprit.

[...] Certains deviendront enseignants à leur tour, alors ils formeront des jeunes citoyens à leur tour, ils feront aimer notre République, ils feront comprendre notre Nation, nos valeurs, notre Europe... »

Et son premier ministre, à notre bon souvenir, la veille déclarait : « L'Éducation Nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée ».

Monsieur le Président, veuillez m'excuser.

Mais notre ministre ne vous a pas bien informé.

Quand vous déclarez ce à quoi les futur·es enseignant·es seront formé·es, Il me semble que comme beaucoup vous ignorez ce que votre sinistre a préparé. Savez-vous par exemple qu'en un peu plus de 5 ans,

Les réformes de la formation chemin faisant, Nous voyons triompher la didactique des maths et du français, Réduisant de moitié les matières que vous énoncez.

Monsieur le Président, savez-vous que la Laïcité

Correspond à 2 heures en TD ⁽¹⁾, Que les valeurs de la République, Que nous chérissons tous, Sont pourtant loin de nous, Quand il s'agit d'apprendre leurs didactiques.

Monsieur le Président, laissez nous douter

Des propos de ce bon vieux Castex, Qui assure avoir et continuer de nous choyer, Quand nos rapports pas de vagues sont sponsorisés par Durex.

Faut-il voir un futur enseignant chouchouté

Quand en plus du mémoire, du stage en responsabilité,

Ils devront afin d'être titularisé réussir L'oral du concours ou partir.

Futur·e enseignant·e, tu seras bien dorloté·e,

Avec 600 euros par mois pour payer ton



loyer.

Futur·e enseignant·e, tu sauras apprécier,

Les animations pédagogiques maths, français.

Futur·e enseignant·e, tu apprendras la bienveillance,

Quand pour préparer tes cours, Les heures en soirée ne seront jamais suffisantes.

C'est sûr et certain, pour lutter contre le manque d'attractivité du métier,

C'est le meilleur moyen.

C'est sûr et certain, que nos gouvernants, futur·e enseignant·e

Ce sont des crétiens.

Guillaume Arruat

1_TD : Travaux dirigés

S'informer avec le SNUipp-FSU

NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles entrant dans le métier



Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) ! Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.

Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.



Singuliers-Pluriel est la seule publication départementale d'information syndicale qui parvient régulièrement dans les écoles... et chez les syndiqué·es bien sûr !



Les journaux syndicaux nationaux et départementaux permettent de s'informer à tête reposée sur des opérations de gestion administrative, des changements ou des débats concernant l'école et ses personnels. Chaque numéro de **Singuliers-Pluriel** est envoyé individuellement aux syndiqué·es et collectivement dans chaque école.

Le SNUipp-FSU 47

- propose des réunions de secteurs régulières.
- communique une fois par semaine (environ) par message électronique. Sans oublier la web-lettre du dimanche !

Nous sommes conscients que les écoles n'ont pas les moyens d'imprimer tous les messages, ni les collègues le temps de tous les lire à l'école, donc ces messages sont aussi envoyés chez toutes les collègues qui s'inscrivent sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 47 à partir de notre site ou par courriel.



Éducation prioritaire

Prévue pour la rentrée 2020, et reportée pour la rentrée 2021, la nouvelle « refonte » de l'éducation prioritaire n'est pas qu'un simple remaniement et relocalisation des moyens comme cela avait pu être le cas en 2014, mais bien une transformation en profondeur du pilotage et des critères d'attribution des moyens dévolus à l'Éducation Prioritaire.

Basée sur les réflexions émanant du Rapport Mission Territoire et Réussite (rapport Azéma-Mathiot), remis en novembre 2019 à Jean-Michel Blanquer, les inflexions affichées par le Ministère tendent vers « une vision globale sur l'évolution de la politique d'éducation prioritaire et la définition de politiques dédiées au monde rural dans toute sa diversité, avec un double objectif d'élévation générale du niveau des élèves et de justice sociale. »

Si les REP+ sont amenées à être maintenues (au moins jusqu'en 2022!), l'ensemble du reste du dispositif d'éducation prioritaire sera définie par une enveloppe budgétaire académique, qui aura toute latitude pour « distribuer » les moyens en fonction des spécificités et projets locaux... En affirmant vouloir privilégier une meilleure redistribution des moyens et de prendre en compte les réalités locales, le ministère entend réduire de 2/3 la carte de l'éducation prioritaire en délabellisant les REP à la rentrée 2021. Il est également prévu de réallouer le budget de l'indemnité REP à une prime d'installation dans des collèges ruraux éloignés « non attractifs ». L'allocation progressive de moyens serait gérée par l'académie en prenant en compte tous les types de territoires, notamment ruraux : il s'agit d'un redéploiement de moyens contraints... Comment justifier aux personnels des écoles de REP, qui pour beaucoup ont des conditions similaires d'enseignement aux écoles de REP+, qu'ils ne sont plus prioritaires ?

Ainsi, les recteurs auront donc toute latitude pour distribuer les moyens jusqu'ici dévolus aux REP vers des établissements de leur choix, en fonction des priorités de politique éducative guidées nationalement... et des pressions ou accords avec les politiques territoriales locales !

Sans cadrage national, avec des décisions qui seraient laissées aux chefs des établissements "tête de réseau", cela priverait les écoles et les personnels de toute visibilité sur les moyens qui leur seraient assurés (indemnitaire, temps de décharge, moyens humains, règles de carte scolaire, etc). D'autre part, l'un des risques est que les écoles actuellement en EP soient privées de certaines de leurs dotations, sans que les écoles qui devraient y être (orphelines ou en politique de la

La FSU se mobilise et organise sur le terrain puis au niveau national des États généraux de l'éducation prioritaire.

Localement, des réunions ou stages seront organisés afin de permettre que l'ensemble des acteurs de l'Éducation Prioritaire prenne la parole et pèse de tout son poids, afin de réaffirmer ses besoins pour une politique d'éducation prioritaire ambitieuse.

L'objectif est d'informer sur les dispositifs, sur les pistes de réflexion du ministère et de peser sur les choix en portant les revendications en faveur des REP.

Ils seront ouverts à toutes et tous les collègues qui se sentent concerné·es, enseignant·es, AESH, personnels administratifs, formateurs·trices, etc.

Un rendez-vous national est prévu pour le 28 janvier 2021.

Dans le Lot-et-Garonne, les états généraux départementaux sont prévus le mardi 14 décembre sous forme de stage syndical FSU47 et en parallèle, dans les secteurs géographiques, sous forme de Réunions d'Information Syndicale.

En fonction de ce qui sera possible, nous serons peut-être amené·es à décliner ces rencontres sous forme de visio-conférences.

À suivre sur le site du SNUipp-FSU47

ville), voient leur situation étudiée favorablement.

Cela ouvre également la possibilité à l'école privée sous contrat, sous prétexte de « renforcement de la mixité sociale et scolaire », de bénéficier de l'allocation d'une partie des crédits.

Cette « refonte » va impacter lourdement l'Éducation Prioritaire, dont les élèves et les enseignants vont se voir, pour nombre d'entre eux, mis sur le bord du chemin. La FSU porte une toute autre vision de l'EP, avec une labellisation comprenant les REP et REP+ et les écoles orphelines... pour une vraie ambition pour la réussite de tous les élèves.

Sandrine Tastayre

<https://47.snuipp.fr/> :
le site de référence
pour la profession :



Ecole inclusive , tous à PIAL !

La rentrée 2020 a vu se généraliser l'organisation de l'accompagnement des élèves en besoins éducatifs particuliers (BEP) par PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé)... La panacée selon l'administration ... ! Pourtant, aucune étude ni évaluation objective n'ont à ce jour été communiquées.

Cette organisation, « expérimentée » jusqu' à l'an dernier, est, pour notre administration, la panacée en ce qui concerne l'accompagnement des élèves en BEP. De ce point de vue (hors-sol !), cela favorise une meilleure inclusion, et améliore la « fluidité de l'accompagnement au bénéfice des élèves », comme cela nous a été présenté au CTSD de rentrée.

Pourtant, aucune étude ni évaluation objective n'ont à ce jour été communiquées sur les avantages induits par les PIAL...encore moins aux organisations syndicales !

L'organisation en PIAL peut prendre trois articulations possibles : 1er degré, 2d degré ou inter degré.

Dans notre département, et de façon très majoritaire sur le territoire national, c'est l'organisation en inter-degré qui est privilégiée.

Un exemple de plus du martelage institutionnel (après les projets de secteurs, les financements de projets pédagogiques, les tentatives de CM2 au collège...) pour légitimer un peu plus la nécessaire gestion administrative des écoles par les collègues ?

Dans les faits, des dysfonctionnements à la rentrée ont eu lieu, et de nombreuses inquiétudes persistent !

L'organisation par PIAL n'était pas préparée dans certains secteurs, malgré un Vademecum PIAL du Ministère publié en 2019 qui précise pourtant un calendrier d'organisation préalable dès la fin de l'année précédente.

De nombreux PIAL ont vu une mise en place erratique, avec une organisation imposée aux écoles sans informations ni échange... D'où un nécessaire recalage (par les IEN, enseignant-es référent-es, directeur-trices et enseignant-es eux-mêmes) donc perte d'un mois courant septembre dans certains cas pour rendre efficaces les accompagnements !

La responsabilité d'organisation repose sur des personnels (coordonateurs) qui n'ont pas toujours connaissance des situations, des suivis et des historiques de scolarisation pour chaque élève en BEP. Avec des personnels administratifs de collège qui ont dû subir le poids de cette mise en place, ...qui plus est dans

un contexte de rentrée scolaire sous contexte sanitaire COVID déjà tendue !

Des écoles ignoraient donc le jour de la pré-rentrée qui, combien et quand les AESH allaient intervenir...quand ce n'a pas été une priorité donnée aux collèges au détriment des écoles ! Et des accompagnements qui ne correspondent pas aux notifications horaires des GEVASCO !!

Et que dire de la surcharge de travail demandée aux directeurs-trices : recensement des besoins, transmettre les mails émanant du PIAL aux AESH, les demandes de pointage d'absences des AESH et de leurs emplois du temps, dossier de candidature à transmettre... et se contacter eux-mêmes pour caler au mieux les interventions d'AESH dans leurs différentes écoles !

Et comme si ça ne suffisait pas, un courriel du PIAL dès la 3^{ème} semaine de rentrée, pour une enquête sur les remontées d'information concernant les rencontres avec les parents (enquête DGESCO)... à renseigner pour le lendemain midi !!

Il est malheureusement à craindre que ce ne soit que le début ! Qui plus est parce que l'organisation en PIAL induit une modification en cours d'année du suivi de l'élève en BEP !

La priorité donnée à tendre vers « plus d'autonomie de l'élève en BEP » ne vise qu' à la baisse de prise en charge sur le temps scolaire.

Si l'intention affichée est louable et nécessaire à l'épanouissement personnel de l'élève, la visée institutionnelle est bien autre. En filigrane, la possibilité d'« évolution des emplois du temps des AESH, de façon durable ou ponctuelle suivant les besoins » induit que la pénurie de « moyens humains d'accompagnement » amène à une redistribution et une réorganisation des interventions mais avec temps amoindri...

On évite ainsi de remplacer les AESH absent-es et de recruter à hauteur des besoins ! Il est d'ailleurs parlant que lors



du dernier CTSD 2d degré en octobre la DSDEN 47 ait été incapable de donner des informations chiffrées sur le nombre de recrutements d'AESH depuis la rentrée... et si celles-ci arrivent à combler les besoins initiaux ainsi que les démissions !

Cela rappelle en tout point une gestion d'entreprise où « fluidité » est synonyme de « flexibilité ». Et de « précarité », car il n'est là nullement question de donner un cadre d'emploi pérenne et statutaire aux personnels d'accompagnement...

Au final, ce sont les élèves en BEP qui voient là leurs conditions de scolarité rendues très précaires !!!

En effet, cette parcellisation des interventions par réorganisations en cours d'année repose sur une (pseudo?) analyse des besoins pour les élèves en cours d'année par le PIAL.

Il est d'ailleurs notable que sont prévus trois axes d'évolution d'accompagnement dans le cadre de cette gestion localisée :

- en fonction de la notification GEVASCO
- suivant le besoin d'accompagnements dans certains enseignements
- de l'évolution des besoins au cours de l'année scolaire

Avec tout au long de l'année l'éva-

luation des besoins pour chaque élève en BEP :

- évaluation des besoins pédagogiques
- adaptation de ces besoins
- régulation de l'intervention en fonction de ces besoins

La lecture du calendrier présenté dans le Vademecum est assez parlante :

Aout/ septembre :

- entretiens des équipes éducatives avec les parents pour la présentation du protocole de scolarisation...

Septembre à avril :

- régulation de l'accompagnement suite à l'analyse par les réunions d'équipe éducative et du PIAL - puis dialogue avec les parents pour un changement d'organisation de l'accompagnement de l'élève...

Cette « régulation mettra les équipes d'école en première ligne face aux parents pour justifier une baisse d'accompagnement. Et une multiplicité de réunions...

Aucun garde-fou n'est prévu pour le respect des notifications GEVASCO . En réalité, l'objectif réside en une réorganisation et une régulation des besoins (avec réduction de prise en charge par l'argumentation de l'autonomie de l'élève) sans que la MDPH, qui a statué initialement, ne puisse intervenir. En contradiction avec les raisons de l'accompagnement (BEP= manque d'autonomie scolaire).

L'évolution du dispositif d'accompagnement au sein des PIAL ne peut consister que dans une modulation du volume horaire d'aide humaine et dans un passage d'une aide individualisée à mutualisée par une décision locale, contrainte par une gestion de moyens insuffisants.

Cela induit ne pas augmenter le nombre de personnels d'accompagnements et de gommer le besoin de remplacement des personnels absents.. !

Alors bien sûr, tout a été pensé !

1- La mise en place d'un pôle ressource qui axe la coopération avec du personnel médico-social permettra de justifier l'inclusion massive pour pallier aux manques structures spécialisées. Ce qui ne sera en réalité qu'un simple suivi « conseil » ne sera pas suffisant.

Avec du personnel médico-social (SESSAD, ...) en sous-effectif, des listes d'attente pour établissements spécialisés courant sur plusieurs années, quelle certitude que ce partenariat sera efficace et les échanges suffisants ?

Le Renvoi vers des « pôles ressources » ne pourra consister que dans des conseils, laissant enseignant-es et AESH livrés à eux-mêmes.

2- Présence d'un AESH référent à la DSDEN. Illusoire, car cela ne sera pas suffisant pour suivre efficacement l'ensemble du département. Le travail de l'enseignant-e référent-e sera de plus mis sous l'éteignoir au profit d'un suivi centralisé et/ ou d'une organisation locale reposant sur du personnel administratif (pas formé à la scolarisation BEP)

Pourtant souvent , l'enseignant-e référent-e a dû intervenir pour recalage des interventions prévues !

3- Mise en place de SEI (Service ecole inclusive) dans les DSDEN. Celui ci a pour vocation de recenser les besoins et d'être une cellule d'écoute pour parents, enseignant-es et AESH . On peut se demander si, vu les difficultés rencontrées sur le terrain, cette cellule d'écoute centralisée est bien pertinente. De plus, les parents se réfèrent localement aux acteurs de terrain...La dichotomie entre une gestion centralisée et la présence effective et directe sur le terrain ne risque-t-elle pas de mettre enseignant-es et AESH en difficulté ? Rien n'est moins sûr !

Le PIAL ne vise qu'à endiguer l'augmentation du nombre d'AESH par une réorganisation du service (mais il faut dans le même temps montrer qu'on répond aux besoins BEP !!) Cela rappelle étrangement le discours récent de Macron aux hospitaliers que l'amélioration de leurs conditions de travail et du service d'hospitalisation ne passe pas par plus de moyens mais par une meilleure organisation !

Cette recherche de mutualisation amène à ce que plus d'élèves sont concernés, mais avec moins de prise en charge, moins de suivi. Avec une régulation en cours d'année par le PIAL qui ne respecte pas les notifications GEVASCO..

Cette méconnaissance du handicap et de l'accompagnement nécessaire pour les apprentissages et pour construire la place d'élève fait que pour la plupart des élèves en BEP, l'autonomie ne sera pas concrétisable...

Le PIAL cherche à donner un droit de regard aux décideurs de l'Education nationale sur les mesures de compensation décidées par les MPDH, dans un souci d'économies. En cherchant à promouvoir le plus possible l'accompagnement mutualisé au détriment de l'accompagnement individualisé, on peut craindre que le PIAL n'aboutisse à une mise en concurrence des élèves en situation de handicap (notamment en cas d'absence d'un AESH).

La FSU dénonce que les PIAL ne

PIAL : Enquête du SNUipp-FSU

Quel vécu pour les personnels accompagnants, pour leurs élèves, quand il y a morcellement des interventions, pas forcément en suivi de celles effectuées jusque là ?

Les changements de suivi des élèves peuvent être décidé par PIAL sans concertation, avec des emplois du temps morcelés...de plus en plus mutualisés.

Aucune assurance quant aux changements d'affectation en cours d'année , le PIAL pouvant décider de changer les temps ou les lieux d'accompagnements en cours d'année. En découle un sentiment de mal être et de déconsidération des personnels accompagnants... et un mal être des élèves eux-mêmes!

Un enquête menée par le SNUipp-FSU auprès des AESH révèle les difficultés et la perte de sens sur leurs missions :

- une augmentation du temps de travail (plus d'heures de préparation, de recherche, de réunions, d'ESS...)
- des heures d'accompagnement non couvertes
- des classes perturbées par les arrivées et les départs des AESH
- un accompagnement fragmenté qui ne permet pas d'appréhender les besoins et spécificités pour chaque élève..et de l'accompagner efficacement.
- un emploi du temps professionnel compliqué à gérer allié à l'impression de n'être qu'un pion courant d'un élève et d'un établissement à l'autre.

soient ni au service des élèves, ni au service d'une amélioration du métier d'AESH et amènent à une « maltraitance » institutionnalisée des élèves, des accompagnant-es et des enseignant-es.

Elle demande l'abandon des PIAL qui ne sont qu'une gestion de la pénurie renvoyé au niveau local. Une réelle prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap passe par des effectifs réduits, des enseignant-es formés et un vrai statut d'AESH.

Jean Claude Soret

Sauvons les apparences !

Sauvons les apparences ! Voici ce que doivent se dire là-haut à chaque prise de parole médiatique minutieusement préparée les experts communicants des pouvoirs qu'ils soient au sommet de l'État ou à la direction des multinationales.

Une COVID-19 passait par là et le président décida que les enfants feraient l'école chacun chez soi. Face à l'inquiétude montante, le ministre déclara : « On est prêt ! ». Et quand il fallut déconfiner : « On est prêt ! ». Et quand il fallut préparer la rentrée : « On est prêt ! ».

En haut, les gouvernants sont toujours prêts... à sauver les apparences.

Dernièrement, à la télévision, durant son allocution, le Président se défendait : « Stop COVID n'a pas marché mais ce n'est pas un échec ! » Jouons avec le dictionnaire des synonymes afin de pas dire ce qui est.

Vite, sauvons les apparences !

Une directrice met fin à ses jours dans son école incriminant sa hiérarchie et la bureaucratie du quotidien. L'instant d'après, un ministre à la télévision apparaît ! « On va leur donner la parole ». Une enquête a été menée dont les conclusions sont connues. Pourtant, après les discours, toujours rien.

L'urgence était de sauver les apparences !

Un enseignant se fait décapiter à la sortie de son établissement, pour avoir montré des caricatures rappelant tristement le destin de Charlie Hebdo, pourtant plus que les gerbes sur les monuments aux morts, nous voyons fleurir les discours médiatiques du ministre de l'Éducation nationale indiquant que cet enseignant face à la vendetta de quelques parents d'élèves avait été soutenu par l'institution. Que venait donc faire un inspecteur pour rappeler les principes de laïcité à l'enseignant ?

Vite, sauvons les apparences !

Pourtant, aussi longtemps que je me souviens, seule la



solitude vient à notre aide pour affronter maire ou parents d'élèves car il faut surtout ne rien faire remonter... pour sauver l'apparence d'une Institution colosse aux pieds d'argiles.

Pourtant, point besoin de sciences pour comprendre que les beaux discours soignant les apparences sont loin de soigner les cœurs et corps du peuple enseignants, hospitaliers, policiers, restaurateurs, agriculteurs, etc. blessé et laissé pour mort afin de sauver la sacro-sainte croissance.

Enfin, viendra le temps de feindre l'incompréhension devant la défiance vis-à-vis des Institutions, vis-à-vis ce qui se présente comme élite, s'exprimant par une abstention qui année après année bat des records, s'exprimant par des rassemblements de plus en plus violents.

Une « élite » ne pouvant accepter, ne comprenant pas quel est l'effet de leur cause : « sauver les apparences » afin que jamais rien ne change.

Guillaume Arruat

Islamogauchisme : coupable idéal

Qu'il est de bon ton dans les médias dernièrement de dénoncer l'islamogauchisme comme grand coupable du terrorisme islamiste en France, le courant de pensée, le mal contre lequel il faut lutter.

Notre bon ministre s'en allait donc déclarer à la radio le 22 octobre (suite à l'hommage national pour Samuel Paty qui avait lieu la veille) : « Je pense à la complicité intellectuelle du terrorisme. Notre société a été trop perméable (...) à l'islamogauchisme qui fait des ravages à l'université et dans les rangs de la France Insoumise ».

Mais l'islamogauchisme, c'est quoi ?

La notion est née au début des années 2000 et a été employée en France par Pierre-André Taguieff⁽¹⁾ pour désigner dans son livre *La nouvelle judéophobie, l'antisionisme*. Il explique son choix ainsi : « j'ai essayé de montrer qu'un certain tiers-mondisme gauchiste

se retrouvait côte à côte, dans les mobilisations propalestiniennes notamment, avec divers courants islamistes⁽²⁾ ».

En 2003, l'expression se développe lors des débats sur la loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école (votée en 2004). Sylvie Tissot⁽³⁾ explique : « L'expression avait évidemment pour but de nous disqualifier. À l'époque, le terme désignait un militantisme hétéroclite où l'on retrouvait aussi bien des chrétiens de gauche que des personnes engagées dans la solidarité internationale... D'où, j'imagine, le qualificatif de "gauchistes". Nous travaillons avec des associations musulmanes, comme le Collectif des musulmans de France (CMF). Pour ceux qui nous traitaient d'islamogauchistes, c'était une compromission avec des gens "infréquentables". »

Depuis, que ce soit sur le sujet du

voile, de la burka, du burkini, du hidjab, ou, pour la sortie d'un livre comme celui de Kamel Daoud en 2016, ou encore pour l'affaire de la conférence qui n'eut jamais lieu entre Clémentine Autain et Tariq Ramadan, ou dernièrement dans la bouche du ministre où elle est le complice du terrorisme (« Ces gens-là favorisent une idéologie qui ensuite, de loin en loin, mène au pire »), le champ d'intervention de la notion d'islamogauchisme ne cesse de grandir.

De fait, comme le reconnaît Pierre-André Taguieff l'extension illimitée de ce concept présente un risque car : « le sens devient de plus en plus vague à mesure qu'il devient un terme polémique. »

De même, Pascal Boniface⁽¹⁾ critique ces « concepts aussi creux intellectuellement que clinquants dans la formulation ». « L'originalité du concept pourrait plaider en sa faveur, mais c'est en ré-

Le virus dans les écoles françaises de l'étranger

Au Maroc, les cours ont repris début octobre partie en présentiel, partie en distanciel.

Les parents d'élèves qui ont des exigences de clients, puisque les écoles françaises à l'étranger sont payantes ont rendu les enseignants responsables des mesures prises, alors que c'est le gouvernement marocain qui décidait du confinement ou de la reprise des cours.

Mais le ressenti des personnels dont une partie de plus en plus importante est contractuelle, est le même que ce soit au Chili, en Tanzanie ou au Vietnam. Ces écoles sont devenues le laboratoire de ce qui nous attend en France ou que nous avons vécu durant le confinement.

Voici une partie de l'article d'Emmanuelle BAGLIN, secrétaire de section du Snuipp Maroc :

« Du côté des écoles françaises dans le monde,

L'EAD, un logo très vite assimilé par la profession, comme malheureusement les pratiques soi-disant « pédagogiques » qui en découlent. La plupart des écoles françaises du réseau AEFÉ ont dû fermer leurs portes à leurs élèves obéissant à des contraintes sanitaires locales. Partout la mise en place de cet Enseignement A Distance s'est faite dans la précipitation, chaque enseignant s'investissant sans limites afin de ne pas « abandonner » ses élèves. Car c'est bien cette dimension affective qui a eu raison de notre bon sens. Nous nous som-

mes engagés trop vite dans cette pseudo-continuité pédagogique sans prendre le temps nécessaire à la réflexion. Aujourd'hui, où l'enseignement à distance ou hybride est encore effectif dans de nombreuses écoles de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger nous en observons les dérives et il semble qu'il soit impossible de faire machine arrière.

L'enseignement en distanciel a fait entrer l'école à la maison et réciproquement les parents d'élèves se sont crus autorisés à intervenir dans nos pratiques. Il faut préciser que dans les écoles de l'AEFE, les parents d'élèves payent des frais de scolarité parfois très élevés, de ce fait nous assistons de plus en plus à une marchandisation de l'école, et le confinement a exacerbé cet état de fait. Un mépris et une ignorance qui trouve écho auprès d'une administration angoissée par l'éventualité d'une perte de la clientèle.

C'est ainsi, que par la verticalité de conseils, de menaces ou de pressions, on en arrive à des injonctions pédagogiques qui remettent en cause le cœur même de notre profession. On nous impose des visioconférences si chères à certains parents au mépris du respect de notre droit à l'image et plus grave encore de celui des élèves. Certains collègues en sont arrivés à accepter de poser des caméras dans leur classe, c'est ainsi qu'on offre en pâture, sur les réseaux sociaux, l'enseignant et sa classe.



Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'être effrayés de la manière brutale dont ces nouvelles pratiques se sont imposées dans nos classes. De plus, la charge de travail imputable à la préparation de l'enseignement à distance n'est jamais quantifiée, pourtant les enseignants sont unanimes pour dire que cette charge est très importante. Difficile de la soustraire de nos obligations de services, et donc très tentant de l'exiger sans la prendre en compte : c'est ainsi que dans certains établissements les enseignants, en plus de leurs vingt-quatre heures hebdomadaires devant élèves, doivent aussi assurer l'EAD pour les élèves qui sont en enseignement à distance...»

Rajoutons qu'à Hanoi (Vietnam), en raison d'une quatorzaine stricte, des familles d'enseignants avec enfants ont été confinées par les autorités locales, avec l'aval des autorités françaises dans des hôtels miteux aux murs moisissés, à la literie plus que douteuse et une nourriture avariée. Indiquons sans vouloir faire de mauvais esprit, que les agents du consulat et la hiérarchie du lycée français ont bénéficié d'un quatre étoiles... Le Snuipp hors de France et le Snes se sont saisis de l'affaire.

Michel TRAN

alité un non-sens, comme l'étaient par le passé les expressions "hitléro-trotskyistes" ou "judéo-bolcheviques". Elles aussi se voulaient disqualifiantes. Elles aussi ne reposaient que sur des fantasmes.»

Aujourd'hui, voici quelques illustrations non exhaustives de comment on discrédite un intervenant et ses idées.

Si tu estimes que ce n'est pas parce que les prisons sont surpeuplées qu'il faut rétablir la peine de mort alors tu seras qualifié de « droit de l'homme ».

Si tu oses exprimer que la politique de Netanyahu envers les Palestiniens est au minimum honteuse alors tu es « antisémite » ou « antisioniste ».

Si tu estimes que les caricatures du prophète doivent être publiées en France alors tu es « islamophobe ».

Nous vivons à l'époque de la binarisation des opinions : une numérisation à

base 0 ou 1, pour ou contre, bien ou mal.

Nous vivons à l'époque de la fanatisme : une ubérisation de la pensée entraînant de fait l'absence de toutes nuances et de toutes possibilités de débats dans un paysage politique mortifère.

En 1912, pour des propos pacifistes jugés antipatriotiques dans un congrès du syndicat des Enseignants à Chambéry, les instituteurs avaient souffert de l'amalgame instituteurs-antimilitaristes. Sous la 3ème République cela correspondait à être un mauvais français.

Demain, pour celles et ceux qui « sont aux affaires », il faudrait que chaque citoyen-ne se positionne automatiquement dans le camp des islamogauchistes « ennemis » de la République, ou celui des islamophobes (ou Républicains selon le point de vue qui est présenté) puisque, voyez-vous, il n'y

aurait pas d'autre choix ni aucune autre alternative possible.

Autrement dit, aujourd'hui, demain, en 2022, etc. choisissez, mais choisissez bien... c'est moi ou « le chaos » !

Guillaume Arruat

1- Pierre-André Taguieff : politologue, sociologue, historien des idées et directeur de recherche au CNRS honoraire français

2- Sonya Faure, Frantz Durupt, Islamogauchisme, aux origines d'une expression médiatique, 14 avril 2016, https://www.liberation.fr/debats/2016/04/14/islamogauchisme-aux-origines-d-une-expression-mediatique_1445857

3- Sylvie Tissot : sociologue française, professeure au département de sciences politiques de l'université de Vincennes-Saint Denis-Paris VIII2, militante féministe et pour le droit des étrangers.

4- Pascal Boniface, Les Intellectuels faussaires, éditions Jean-Claude Gawsewitch, 2011

1920 - 2020 : même lieu, même peine... même combat ?

21 octobre 2020, un hommage national émouvant est rendu à l'enseignant Samuel Paty à la Sorbonne par un discours juste du Président de la République. Cette histoire récente vous en connaissez le récit. Pourtant, ce n'est pas la première fois qu'un tel hommage est rendu à un enseignant et à l'ensemble de la profession.

Au sortir de la première guerre mondiale, les monuments aux morts fleurissent partout en France. Pour rappel lors de cette guerre 34 480 instituteurs ont été mobilisés, dont 28 309 dans les formations combattantes, 7 407 sont « tombés au champ d'honneur », 9 624 ont été blessés et 11 976 ont été cités⁽¹⁾. En 1920, un hommage national est rendu aux enseignants morts pour la France. À l'entrée des écoles normales vous trouverez une stèle commémorative des instituteurs morts lors de la Grande Guerre. Ces monuments ne sont pas élevés pour glorifier la victoire mais pour honorer ceux qui ont perdu la vie afin de rappeler leur sacrifice.

Hugues Marquis⁽²⁾ s'interroge : « Pourquoi cet attachement à souligner le sacrifice des instituteurs ? »

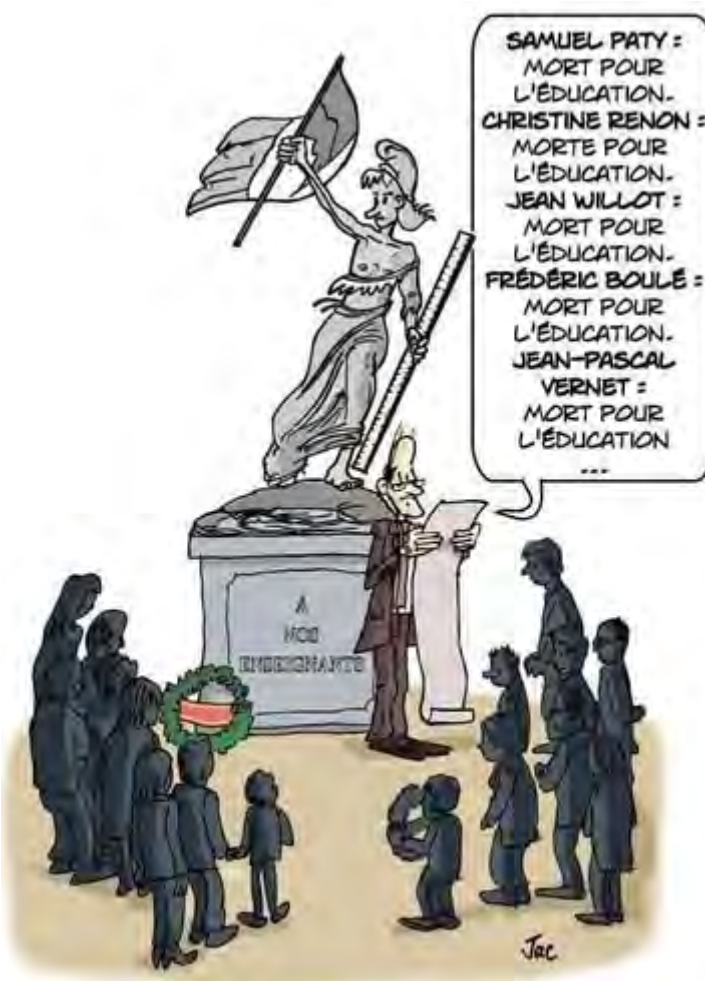
Du 15 au 17 août 1912 se tient dans la ville de Chambéry le congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs où le gouvernement a eu vent de propos antipatriotiques. Dès lors, les syndicats d'Instituteurs sont mis en demeure de « se dissoudre ». Face à cette attaque, les syndicats répliquent dans un manifeste : « Nous croyons tout proche le moment où les conflits internationaux se régleront sans effusion de sang, de par la volonté souveraine des peuples intéressés. Et nous ne saurions trop protester contre les excitations chauvines et les manœuvres de politiciens et financiers qui risquent à chaque instant de provoquer une conflagration générale⁽³⁾. »

Des suites de ce positionnement l'amalgame instituteurs-antimilitaristes sera diffusé de manière abusive.

Le 8 octobre 1916, Louis Barthou publie dans Les Annales une lettre d'un instituteur mobilisé à sa femme : « Si je rentre dans l'enseignement après la guerre, comme je l'espère, je serai cette fois qualifié pour faire des leçons sur la patrie et je ne serai sans doute plus appelé dangereux antipatriote et anarchiste du congrès de Chambéry. » Ce qui fera écrire au journaliste et député : « Les membres de l'enseignement primaire ont une large part dans ce glorieux tableau d'honneur et on ne fera jamais trop pour perpétuer leur souvenir ».

Il est venu le temps de l'Union sacrée devant le comportement des instituteurs durant la Grande Guerre qui a valeur d'exemple pour les futurs enseignants. Ainsi, le directeur de l'enseignement scolaire en Charente appelait les élèves-maîtres à se recueillir devant le monument élevé dans la cour de l'école normale arguant que l'héroïsme de leurs aînés était inspiré par l'enseignement moral de l'École. C'était la 3ème République et la pédagogie patriotique.

Entre 1920 et 2020, le combat n'est pas le même. Pourtant, par les symboles invoqués et les sentiments exaltés par le Président de la République, vient se présenter à nous l'enseignant-e « héros tranquille », « visage de la République » qui fait que cette dernière « renaît chaque jour dans les salles de classe ».



Et de rajouter : « Le combat de Samuel Paty était de faire des Républicains ».

Cela questionne : Pourquoi cet attachement à souligner l'héroïsme des enseignant-es alors que, depuis des dizaines d'années nous sommes lâché-es par notre hiérarchie, livré-es aux élu-es et aux parents d'élèves, lynché-es dans les discours, à chaque sortie des enquêtes PISA ou, plus récemment, des évaluations nationales.

À chaque manifestation où nous demandons plus de moyens, nous sommes rabaissé-es par ce même Président qui, encore le 26 août dernier prétextait que nous ne servions pas à « redresser le pays ».

Mercredi était venu l'instant de l'Union sacrée... pour combien de temps ?

Le secrétariat du SNUipp47 : Guillaume Arruat, Delphine D'Ambrosio, Philippe Guillem, Pascal Mundubeltz, Audrey Paillé, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre

1. Revue générale d'administration, vol. 44, janvier-février 1921, p. 374.

2. Hugues Marquis, « Un aspect de l'implication de l'École dans la Grande Guerre : l'hommage aux « maîtres morts pour la France » dans l'académie de Poitiers (1914-1930) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 122-2 | 2015, 119-137.

3. Defrasne, Jean, Le pacifisme, Paris, puf, 1983, p. 74

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL
À VOS CÔTÉS



Ne restez pas isolé-e !

Adherer.snuipp.fr

 SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE